

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 décembre 2015 – N°9/2015

Excusée : Nadine CAHU, Sophie MOREAU, Bernard GUILHEM.

I – Affaires diverses

Site Internet Communal et nouveau logo pour la commune :

Le choix a été fait par le conseil municipal de solliciter les enfants des écoles dans le cadre des activités périscolaires pour proposer un nouveau logo pour la commune. Laurence Bacar, employée communale qui intervient dans le cadre des activités périscolaire a présenté le résultat du travail réalisées avec les enfants. Un logo de base a été retenu par le Conseil qui rassemble les dominantes issues des différentes propositions : trois couleurs avec le bleu, le vert et le jaune, la feuille de châtaignier et la châtaigne-fruit. A partir de ce travail, un professionnel va être sollicité pour élaborer la charte graphique et finaliser le nouveau logo de la commune.

L'élaboration du site internet de la commune se poursuit, l'objectif est de le présenter à la **cérémonie des vœux fixée au dimanche 24 janvier à 11H à la salle polyvalente.**

La commission départementale d'accessibilité du 23 novembre 2015 a validé le projet **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) déposé par la commune.** Un délai de 3 ans est accordé pour réaliser les travaux prévus qui concernent prioritairement la mise aux normes des bâtiments scolaires.

L'association foncière communale créée lors du remembrement n'a plus d'activité réelle depuis de nombreuses années. La Préfecture a demandé à la commune d'engager les démarches pour dissoudre cette association et opérer le transfert de tous les chemins de remembrement dans le domaine privé de la commune. Une délibération est prise en ce sens.

Lande de la Haute-Renaudie

Les apprentis d'Auteuil reviendront comme chaque année, du 7 au 11 mars 2016 pour effectuer des travaux paysagers sur les biens de section communaux (lande de la Haute-Renaudie...). Il s'agit d'achever la passerelle d'accès à la partie humide de cette lande.

Mises aux normes voirie d'accès au Chemin de la Chateline

La société CMCTP réalise des travaux de mise en accessibilité, de pose de bordures et de goudronnage, ces travaux seront achevés en début d'année 2016.

Vente de l'ancien logement instituteur de l'école de la gare :

Après évaluation contradictoire de France Domaine et de Maître Bondoux, le bien est estimé à 66 000 €. Le conseil municipal décide de mandater le notaire pour se charger de la vente.

Petit patrimoine bâti :

Dans le cadre de la mise en valeur du petit patrimoine bâti communal, une rencontre est organisée prochainement avec le propriétaire du site de la fontaine de Peyrussas pour définir les aménagements à réaliser pour permettre sa mise en valeur (coupe et taille d'arbres...).

Effectifs scolaires :

Les effectifs sont stables, 28 enfants sont inscrits à l'école maternelle, et 37 à l'école primaire. Contrairement aux souhaits des représentants communaux, l'inspecteur de l'éducation nationale (en accord avec la Directrice de l'école maternelle) a décidé de ne pas autoriser la rentrée de janvier comme cela se faisait traditionnellement (2 enfants concernés). Le motif invoqué par l'inspecteur étant la surcharge de la classe et les difficultés liées à l'intégration pédagogique des nouveaux arrivants de 3 ans avec les autres élèves présents depuis septembre.

Dissolution du CCAS

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit des mesures de simplification concernant notamment les Centres communaux d'action sociale. Elle permet la dissolution des CCAS dans les communes de moins 1 500 habitants qui enregistre peu d'activités. Il est décidé la dissolution du CCAS et d'intégrer le budget annexe du CCAS au budget principal de la commune dès 2016

Sécurité routière :

La commune a été saisie de plusieurs problématiques de sécurité routière dans la traversée des agglomérations. Il a été décidé de saisir le Conseil départemental de la Haute-Vienne et la Préfecture pour solliciter une analyse du trafic, de la vitesse et du comportement des usagers sur les tronçons de routes départementales concernées. Des radars pédagogiques mobiles et des compteurs seront mis en place à partir de la mi-mars. Seront concernées : le RD 20, route des Cars ; la RD 901 entrée de bourg en provenance de St Yrieix ; la RD 20 entre le bourg et la gare ; le RD 20 route de la Coquille à la Gare.

Communauté de Communes des Monts de CHÂLUS

Il est donné un compte-rendu des derniers bureaux communautaires et des réunions des différentes commissions : culture, tourisme, économie, environnement.

Après appel d'offres, c'est la cabinet Gheco qui a été retenue pour assurer la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal qui devrait être début 2016.

II – Point sur dossiers en cours

Numérotation des rues :

La pose des numéros est en cours, quelques difficultés ont été recensées notamment dans les villages. Une nouvelle réunion de la commission en charge de ce dossier aura lieu prochainement pour y rechercher les solutions adéquates..

Réseau d'assainissement du bourg et de la gare

Le cabinet d'étude LARBRE poursuit son travail d'analyse des installations existantes. Compte tenu des faibles pluviométries, les inspections caméra des réseaux ont été reportées, des fumigènes sont actuellement allumés dans les canalisations afin de voir l'état du réseau. Un premier rendu de la phase diagnostic devrait avoir lieu début 2016.

Par ailleurs, **la convention entre la SAUR et la commune** pour le suivi et l'entretien des installations d'assainissement (stations d'épuration – lagune –réseaux d'assainissement) arrive à échéance en fin d'année. Suite à appel à candidature, la SAUR a actualisé ses prestations pour un montant annuel de 19 400 € H.T. Le nouveau contrat sera signé pour une durée de 5 ans. En 2020, l'assainissement deviendra une compétence de l'intercommunalité.

Aménagement place de la Gare :

Un bornage est prévu le 22 décembre prochain pour l'acquisition des terrains des anciens jardins SNCF. Après estimation des services de France Domaine, les 550 m² de cette parcelle seront acquis au prix de 2 750€ (5€/m²). La même démarche est engagée pour le terrain où la SNCF a procédé à la démolition des bâtiments des anciens ateliers ferroviaires.

Un marquage provisoire des places de parking autour de la gare SNCF va être étudié, afin d'organiser et d'optimiser le stationnement, dans le but d'avoir un maximum de places délimitées (environ une trentaine). Un sens unique sera créé afin d'améliorer la sécurité des piétons.

Programme ODHAC de quatre logements adaptés

Après la cession intervenue avec Monsieur Château, l'échange de terrains entre la commune et Monsieur Chambon est intervenu début décembre, l'objectif est d'élargir l'accès aux futurs logements adaptés de l'ODHAC.

Une note d'orientation d'aménagement du terrain communal de la Gare a été élaboré par le CAUE 87 afin d'étudier la meilleure implantation des quatre logements adaptés. Une rencontre sera programmée en janvier entre le CAUE et l'ODHAC pour arrêter cette implantation.

Remise du diagnostic de maîtrise des énergies réalisé par le SEHV :

En 2014, il a été décidé d'adhérer au ESP 87 (Energie Service Public) proposé par le Syndicat Energies Hte-Vienne pour aider la commune à réaliser une approche globale de ses dépenses énergétiques et l'accompagner dans ces démarches d'économies d'énergie.

Le SEHV a présenté le bilan énergétique du patrimoine de la commune autour de quatre secteurs : les bâtiments communaux, l'éclairage public, les véhicules et les centres techniques (installations d'assainissement).

L'analyse des consommations et des recommandations montrent que des gisements d'économie d'énergies existent sur les bâtiments scolaires, l'ensemble Mairie/logement et l'éclairage public. Après analyse du diagnostic SEHV en commission, un programme d'actions sera arrêté à court et moyen terme.

III- Fixation des tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2016

⇒ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

1,1895€ /m3 jusqu'à 150m3 puis 0,5947€/m3

⇒ TARIF CANTINE SCOLAIRE

FORFAIT TRIMESTRIEL (48 repas en moyenne)

84.60 €/enfant/trimestre soit **1,70€** / Repas

Tarif d'un repas/ adulte : **3.30€**

⇒ TARIF GARDERIE SCOLAIRE

FORFAIT JOURNALIER **1.60 €**/enfant/par jour

⇒TARIF TRANSPORTS SCOLAIRES (PAS D'EVOLUTION)

TARIF Conseil Général	Conditions	Bussière-Galant 50 % du tarif du Conseil Général
65.00 €	Réside à + de 3 km de son Établissement scolaire pour le 1 ^{er} enfant transporté	32,50€
32.50 €	Réside à + de 3 km de son Etablissement scolaire à partir du 2 ^{ème} enfant transporté	16,25€
0 €	Réside à + de 3 km de son Etablissement scolaire pour chaque enfant transporté sous condition de ressources	
120 €	Réside à - de 3 km de son Etablissement scolaire pour chaque enfant transporté	60€
250 €	L'élève fréquente un autre Etablissement que celui de rattachement, participation pour chaque enfant transporté	125€

⇒ TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIERES COMMUNAUX BUSSIÈRE-GALANT & SAINT NICOLAS COURBEFY

Pour une concession de	4,50 M ²	7,50 M ²	9 M ²
30 €/m² (+ 25€ frais d'enregistrement)	135€	225€	270€

Terrain :

- Ancien cimetière de Saint Nicolas Courbefy..... 1.60 €/m²

⇒ TARIFS DES SERVICES FUNERAIRES :

Creusage de fosse	Creusage de fosse enfant	Exhumation en terre	Exhumation d'un caveau	Exhumation et réinhumation	Inhumation	Location du caveau communal
50€	30€	60€	40€	40€	40€	10€/mois

Tarif columbarium		Tarif dispersion des cendres
Concession de 15 ans	Concession de 30 ans	
320€	625€	40€ (fourniture d'une plaque au jardin du souvenir)

⇒ TARIF DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES BUSSIÈRE-GALANT ET ST NICOLAS DE COURBEFY (PAS D'ÉVOLUTION)

Loueurs	Salle de BUSSIÈRE-GALANT		Salle de St NICOLAS DE COURBEFY	
	Grande salle	Petite salle	Salle seule	avec cuisine
Habitants de la commune	210 €	105 €	126 €	210 €
Associations communales (Pour manifestations payantes)	105 €	42 €	63 €	63 €
Particuliers hors commune associations hors commune (Pour manifestations payantes)	420 €	210 €	210 €	315 €
caution	400 €	200 €	250 €	250 €

Ces tarifs s'entendent par location de 24 heures maximum. Toute journée supplémentaire sera facturée au même tarif en cas de location à but commercial, et à demi tarif en cas de location à usage privé.

IV - Espace Hermeline : Orientations 2016

Suite à la présentation du bilan 2015 lors de la réunion du 10 novembre dernier, la commission Tourisme-Loisirs s'est réunie pour arrêter les orientations 2016 de l'Espace Hermeline. Deux axes de travail ont été retenus.

⇒ Rechercher les conditions d'une organisation optimisée et d'un fonctionnement équilibré

Sans négliger les actions de promotion et de communication, il faut rechercher une organisation générale en adéquation avec le niveau réel des activités dont la fréquentation est très dépendante des conditions météorologiques. L'objectif est de contenir le montant de la participation de la commune à l'équilibre de ce budget pour les activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général (baignade...).

Ainsi, pour 2016, la période d'ouverture sera recentrée en fonction des fréquentations constatées : weekends et jours fériés hors saison (avril à juin, septembre-octobre), tous les jours en juillet et août.

Le personnel saisonnier sera spécialisé en fonction des activités avec des plannings adaptés en conséquence : parc accrobranches, accueil vélorail/petit train, buvette, accueil-billetterie.

Pour assurer le fonctionnement hors saison, est envisagé également le recrutement de deux jeunes en emplois d'avenir (aidés à 75% par l'Etat) l'un affecté plus particulièrement au Parc accrobranches, l'autre plus polyvalent affecté aux autres activités (vélorail,...)

Un règlement intérieur actera cette nouvelle organisation en conformité avec la réglementation en vigueur (A valider par le Centre de gestion et l'Inspection du travail).

⇒ Développement et le renouvellement des activités pour maintenir l'attractivité de l'Espace Hermeline

L'année 2015 a été marquée par quatre opérations :

- aménagement du bloc sanitaire du camping en conformité avec l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de maintenir par la même son classement en 2 étoiles,
- implantation d'une borne camping-car en accès libre à proximité du bâtiment vestiaires,
- inauguration d'un « parcours famille » en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche.
- L'adaptation de 10 vélorails en assistance électrique, inauguré lors des 20 ans du vélorail en juillet dernier.

Pour 2016, plusieurs projets sont à l'étude, il s'agit de constituer **un dossier technique et financier global pour solliciter dès que possible les subventions correspondantes** : implantation d'un espace muséographique de découverte dans les anciens wagons postaux (réseau de sites du Pnr Périgord Limousin), poursuite de la démarche loisirs adaptés, aménagement d'une ligne de vie continue pour le parc aventure, extension du petit train, mises aux normes des bornes du camping, sécurisation du bâtiment d'accueil ...

Enfin, se pose la question de la baignade, et des obligations réglementaires liées à la continuité écologique et sédimentaire de la Dronne. Une étude technique a été engagée pour envisager l'implantation et le dimensionnement **d'une dérivation du plan d'eau**.

Après consultation de tous les partenaires (Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne, Agence de l'eau Adour Garonne, Parc naturel régional Périgord Limousin, Fédération départementale de Pêche, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatique, Région, Département...), la dérivation ne semble pas garantir la pérennité de l'activité baignade. Aussi, il a été proposé d'étudier une autre solution avec la réalisation d'un bassin écologique ludique (baignade artificialisée). Le Parc naturel régional devrait faire des propositions en ce sens d'ici février 2016.

Pour autant, la **mise en œuvre d'un bassin de décantation** adapté aux vidanges périodiques du plan d'eau reste obligatoire. Un dossier technique complémentaire sera élaboré rapidement afin de lancer les travaux dès le printemps 2016. Cette opération pourrait être subventionnée à 50% par l'Agence Adour Garonne et le Conseil départemental de la Hte-Vienne.